

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN-PRIME**, Vice-Présidente ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Invités présents :

Joseph **BURDIN**, membre du Conseil Fédéral ; Nicolas **ROUGEON**, membre du Conseil Fédéral ; Christian **ANTOUNE**, commissaire aux comptes.

Membre excusé : Xavier JAN, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2021.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Événements	4
3.	Activités fédérales	4
4.	CNOSF.....	6
5.	LNC.....	7
6.	Numérique.....	7
7.	Cellule de veille Éthique et Sport	7
8.	Point RH.....	10
IV.	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	11
1.	CN Route.....	11
2.	CN Cyclisme féminin.....	15
3.	CN Cyclo-cross	18
4.	CN BMX.....	18
5.	CN VTT	19
6.	Groupe de travail du Guide des organisateurs.....	20
V.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	21
1.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	21
2.	Directeur technique national	21
VI.	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	22
1.	Comités régionaux/Comités départementaux	22
2.	Assemblée générale nationale	23
VII.	FINANCES.....	24
VIII.	CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES.....	29
IX.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	29

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il adresse à l'ensemble des licenciés, des dirigeants et des équipes tous ses vœux pour 2021. Il espère que le déroulé de cette nouvelle année sera plus serein que celui de l'année passée, notamment pour les athlètes amenés à préparer une saison dans des conditions pour le moins complexes, et dont le point d'orgue sera les Jeux olympiques de Tokyo, qui pour l'heure sont maintenus.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 7 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY déclare qu'au 31 décembre 2020, le nombre de prises de licences effectives s'établit à 49 443, soit une augmentation de 1 188 par rapport au 31 décembre 2019 (+ 2,46 %).

Cette hausse des licences se répartit comme suit :

- 947 hommes ;
- 241 femmes ;
- + 2,14 % en Métropole ;
- + 27,26 % en Outre-mer.

À noter que la situation est particulièrement hétérogène en fonction des Comités régionaux. Il est également précisé que la dématérialisation de la prise de licence se développe de plus en plus au fil du temps.

S'agissant des disciplines, le cyclisme dit traditionnel accuse un recul de 8,75 %, tandis que le VTT progresse de 7,97 %, le BMX de 20,14 % et les autres disciplines de 2,46 %. Il est possible que le recul du cyclisme dit traditionnel résulte de l'organisation de nombreux clubs où la prise de licence est gérée par des bénévoles, lesquels sont moins disponibles que des salariés.

En ce qui concerne les licences femmes, seule la Route connaît une baisse de ses effectifs (-124 femmes au 31 décembre 2021).

Pour ce qui est des catégories de licences, celles des Staff compétitions et des Staff Pro sont en baisse, alors que l'Apprentissage Bien-Être et le Loisir performance sont en hausse.

Chez les moins de 18 ans, seules les catégories Baby vélo sont en baisse. Toutes les autres catégories jeunes connaissent une progression.

Enfin, les Pass'Cyclisme, les Pass'Cyclisme Open et les Cyclo-Sportives accusent un retard par rapport à 2019.

Fabien RAFFOUX ajoute qu'au 14 janvier 2021, le nombre de licences validées s'élève à 59 128.

En ce qui concerne les nouveaux licenciés, leur nombre se maintient à 17 269 versus 17 309 l'année précédente. En revanche, la baisse est nettement plus sensible pour les renouvellements puisqu'ils s'établissent à 50 272 versus 56 134 début 2020.

Yannick POUHEY fait valoir qu'il serait opportun d'analyser mensuellement les catégories dont les renouvellements sont en baisse, et d'intégrer ces données dans les séances du Bureau Exécutif.

Fabien RAFFOUX précise que les chiffres varient également en fonction des tranches d'âge. En effet, si la tranche 0-10 ans est en légère progression, la tranche 10-20 ans est quant à elle en légère diminution, tandis que les autres tranches connaissent une baisse plus importante.

Gilles DA COSTA indique que dans le cadre des dispositions prises pour favoriser le renouvellement des licences des plus jeunes — octroi d'une aide de dix euros par prise de licence —, il convient d'avoir les statistiques précises afin d'appréhender les effets et les conséquences de ces mesures.

Yannick POUHEY rappelle que la prise de renseignements a été particulièrement importante chez les jeunes lors de la rentrée, mais il est fort probable que la crise sanitaire, et notamment le deuxième confinement, ait impacté la prise de licence. Les retours des clubs ont été très positifs concernant l'afflux de jeunes intéressés entre autres par le BMX et le VTT.

Le Président souligne que ce retour du terrain est à la fois important et rassurant.

2. Événements

Le Président tient à remercier le Comité d'organisation, les équipes de la Fédération et Sylvain DUPLOYER pour l'organisation du Championnat de France de Cyclo-cross qui a eu lieu les 9 et 10 janvier 2021 à Pontchâteau. Au regard du contexte actuel, le déroulement de ce Championnat a été un vrai succès. La satisfaction était réelle, tant pour les organisateurs que pour les participants.

3. Activités fédérales

Le Président annonce le recrutement d'Anne LE PAGE par le COJO.

Anne LE PAGE quittera ses responsabilités au sein de la FFC au début du mois d'avril. Le sujet de son remplacement est d'ores et déjà en cours.

Il poursuit avec le sujet des compétitions du secteur professionnel programmées en début d'année et qui pour l'heure sont maintenues.

S'agissant du calendrier Amateur fédéral dans lequel se trouvent les publics prioritaires, il importe de communiquer rapidement vers les organisateurs pour rappeler que ces compétitions sont autorisées, et qu'il est nécessaire qu'ils poursuivent leur travail avec les autorités locales. De plus, ces compétitions pourront inclure des coureurs (partenaires de compétitions) qui ne font pas partie des publics prioritaires à hauteur de 50% de l'effectif total.

Yannick POUHEY spécifie qu'une information extrêmement précise devra être diffusée dans les meilleurs délais afin d'éviter toute confusion.

Il poursuit avec les suites de la procédure judiciaire qui oppose la FFC et la Fédération Française de Motocyclisme, et annonce que la FFC a bénéficié d'une décision de justice favorable.

Christophe LAVERGNE relate que le litige concerne le vélo avec assistance électrique, ainsi que le dépôt de plusieurs marques effectué par la FFM sur le VTT AE, les Coupes de France, etc. En l'absence de règlement à l'amiable, la FFC a décidé de saisir le Tribunal judiciaire de Paris, lequel a entièrement donné raison à la Fédération Française de Cyclisme concernant ces dépôts de marques. Dès lors, ces marques seront désinscrites de l'INPI au bénéfice *de facto* de la FFC.

Dans son jugement, le Tribunal s'est attaché à démontrer que le vélo AE et le VTT AE — jusqu'à 250 watts — font partie de l'univers du vélo, et non de celui de la moto. Il s'agit d'un point essentiel dans le cadre de la future campagne de délégation de la FFC.

Il est rappelé que ce jugement est susceptible d'appel dans un délai d'un mois suivant sa signification. Information qui doit être jointe à toute communication de la FFC sur le sujet.

Enfin, la FFM a l'obligation d'afficher durant un mois sur son site Internet le jugement rendu par le Tribunal.

Le Président se réjouit de cette bonne nouvelle qui permet de conforter le vélo AE au sein de la FFC.

Il évoque ensuite l'opération Mai à vélo lancée par le ministère de la Transition écologique. Pendant un mois, chaque année, Mai à vélo mobilisera les acteurs du vélo dans tous les territoires avec pour objectif de réunir une diversité de publics autour d'événements populaires et pédagogiques.

Le sujet sur le développement du projet de licensing mené de concert avec l'Agence Ysern & Associés est également abordé. Ledit projet a pour but de porter l'image de la Fédération au travers de la commercialisation de produits dérivés.

En ce qui concerne la plateforme Sport'n Connect, son développement suit son cours.

S'exprimant sur le Chrono Champenois, le Président relate les dissensions existantes entre Monsieur BROVELLI, organisateur historique de cette épreuve au travers de l'association BSO, et de Messieurs GIRAUD et HUSSON qui ont de leur côté créé l'association BSE dans le but de reprendre cette organisation. Au regard de cette

situation pour le moins complexe, il convient de décider si la Fédération doit maintenir ou non cette course dans son calendrier.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise que ces deux structures n'ont aucun lien juridique entre elles, et qu'à ce jour, BSO reste redevable d'une somme de 13 000 euros vis-à-vis de la Fédération, laquelle n'a pu de fait payer les prix aux coureurs.

Yannick POUHEY rappelle que le Chrono Champenois est une épreuve renommée qui a toute sa raison d'être dans le calendrier de la FFC. Pour autant, plusieurs problèmes juridiques doivent être réglés, en particulier en ce qui concerne l'appellation de la course.

Christophe LAVERGNE confirme que l'utilisation de l'appellation de l'épreuve ainsi que les dates du calendrier sont des sujets qui doivent être traités avant toute prise de décision.

Un débat intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président propose de faire parvenir au Comité du Grand Est un courrier l'invitant à établir une médiation entre les deux parties prenantes — BSO et BSE — afin de régler le sujet des transferts des droits sur l'appellation de l'épreuve et des dates. À la suite de ladite médiation, le Bureau Exécutif se prononcera sur ce dossier.

Le Président évoque le Conseil Fédéral qui devait avoir lieu en présentiel au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines les 22 et 23 janvier. À l'issue d'un échange avec Didier MARCHAND, Président du Conseil Fédéral, il a été décidé, compte tenu des circonstances actuelles et de l'évolution de la crise sanitaire, d'organiser la réunion en visioconférence le vendredi 22 janvier à partir de 13 h 30.

4. CNOSF

Le Président aborde l'interview de la ministre déléguée en charge des Sports dans laquelle elle fait part de son souhait d'accélérer l'élaboration du projet de loi Sport et Société. Or, depuis le premier confinement, il apparaîtrait que les députés travaillent sur ce projet sans consulter le mouvement sportif, d'où une certaine inquiétude. Le CNOSF tente donc d'organiser des rencontres avec les parlementaires dans le but de développer une collaboration plus étroite.

Par ailleurs, le projet de loi confortant les principes républicains a provoqué de nombreuses inquiétudes. En effet, ledit projet remet en cause l'actuel système de délégation des fédérations sportives en le transformant en contrat de délégation avec l'État, contrat qui semble moins sécurisé d'un point de vue juridique et qui présente d'importants aléas pour les fédérations. Ces dernières redoutent que leurs obligations soient renforcées sans que des moyens supplémentaires idoines soient envisagés.

Le Secrétaire général du CNOSF a rédigé un courrier visant à alerter la ministre déléguée en charge des Sports sur ces différents points.

Gilles DA COSTA souligne que ce projet de loi a pour but de s'assurer que les subventions publiques sont versées à des associations respectant les principes de la laïcité.

Au surplus, les choix politiques effectués au début du mandat du Président Macron s'inscrivent dans la logique de déréglementation qui prévaut au sein de l'Union européenne. Il est donc peu vraisemblable que le schéma de délégation actuel perdure.

Pour ce qui est de la contribution des fédérations olympiques à la formation du sport de haut niveau, des organismes privés peuvent également y participer financièrement dans le cadre de leur mécénat.

Le Président revient sur les propos de Gilles DA COSTA, et confirme que le modèle français est probablement unique, et qu'il est amené à évoluer. Pour autant, à l'orée des Jeux olympiques de 2024, le changement de modèle n'intervient peut être pas au meilleur moment avec, en plus de fédérations globalement affaiblie par les effets de la crise sanitaire.

5. LNC

Le Président annonce que Xavier JAN, le nouveau Président de la Ligue Nationale de Cyclisme, a animé son premier Bureau mardi 12 janvier. Il a détaillé les grandes orientations de son mandat et réaffirmé sa volonté de construire un projet sportif solide en collaboration avec la FFC.

Lors de ce Bureau, l'affaire Cambodia Cycling Academy a été relatée. Pour rappel, cette équipe cambodgienne fait l'objet d'une procédure relative à des comportements violents qui concerne des coureurs français.

6. Numérique

Fabien RAFFOUX déclare que la nouvelle homepage du site Internet est totalement fonctionnelle. L'espace Équipes sera prochainement actif. Dans un premier temps, il concernera les équipes féminines, avant d'être élargi aux autres disciplines.

La digitalisation de la prise de licence a été parfaitement acceptée et intégrée par les clubs et les Comités régionaux. L'intérêt du système est avéré.

7. Cellule de veille Éthique et Sport

Le Président annonce que la composition de la cellule de veille visant à lutter contre les violences et les discriminations doit faire l'objet d'une validation par le Bureau Exécutif. Le ministère des Sports exigeant que les fédérations sportives établissent une convention avec une association dédiée à ces sujets, le groupe de travail propose de collaborer avec le Comité Éthique et Sport, structure figurant sur la liste ministérielle.

Marie-Françoise POTEREAU énonce alors les noms proposés pour la composition de la cellule de veille.

Un contrat de partenariat a été établi entre la FFC et le Comité Éthique et Sport. Ledit contrat mentionne que le Comité s'engage à participer aux différents travaux en matière de prévention et de lutte contre les maltraitances et les discriminations à la demande de la FFC. Chaque demande devra intervenir au moins un mois avant l'intervention de la cellule de veille.

Le Comité s'engage à organiser des formations au profit de la Fédération en matière de lutte contre les maltraitances. À ce titre, Mathilde DUPRÉ travaille à l'organisation d'un calendrier de formations à destination de tous les publics de la FFC.

Le Comité s'engage également à réaliser des prestations ponctuelles demandées et rémunérées par la FFC après accord entre les partenaires.

Un retour sera effectué tous les deux mois sur les cas traités par la cellule de veille.

De son côté, la FFC s'engage à ne pas participer à des conventions dont l'objet coïnciderait avec la cellule de veille.

Elle s'engage également à communiquer le numéro d'appel de prise en charge des victimes — des informations ont d'ores et déjà été diffusées sur le site Internet de la Fédération —, à relayer au sein des clubs les informations transmises par le Comité Éthique et Sport. De plus, la FFC s'engage à communiquer aux victimes les numéros d'appel et les coordonnées de la cellule de veille dès qu'elle sera alertée sur un cas de maltraitance, de discrimination, ou de suspicion de maltraitance ou de discrimination.

Il est précisé qu'il est essentiel que la Fédération s'engage pleinement dans ce projet, et que l'ensemble des publics qui la composent soient sensibilisés sur ces thématiques. En outre, il conviendrait lors de la prochaine mandature d'œuvrer à la mise en place d'un référent dédié à ces sujets dans chaque Comité départemental et chaque Comité régional.

Yannick POUHEY, s'exprimant sur le Comité Éthique et Sport, souhaite savoir si le ministère des Sports a établi une liste officielle des structures recommandées.

Marie-Françoise POTEREAU répond par la positive. Elle ajoute qu'il s'agit d'une liste fermée avec uniquement six structures référencées.

Le Président soumet au vote la composition suivante de la cellule de veille de lutte contre les violences et les discriminations de la FFC :

- Christophe LAVERGNE, Directeur juridique ;
- Elgan DELTERAN, juriste ;
- Mathilde DUPRÉ, cadre-référente technique ;
- Véronique LEBAS, Présidente du Comité Éthique et Sport ;
- Josian FRAYSSE, avocat ;
- Marie-Françoise POTEREAU, Vice-Présidente, représentant les Élus.

La composition officielle de la cellule de veille Éthique et Sport est validée à l'unanimité.

Le Président met aux voix la proposition de convention avec le Comité Éthique et Sport, présidé par Véronique LEBAS.

La proposition est validée à l'unanimité.

Le Président fait ressortir qu'il serait opportun d'inviter Véronique LEBAS et Josian FRAYSSE à une réunion du Bureau Exécutif afin que l'ensemble de ses membres puissent disposer d'informations extrêmement précises sur les modalités des procédures relatives à l'accompagnement. Il importe que le Bureau Exécutif se saisisse pleinement de ce sujet pour qu'il appréhende parfaitement l'articulation entre la cellule de veille, le service juridique, et les instances disciplinaires.

Christophe LAVERGNE confirme qu'il est nécessaire que Véronique LEBAS et Josian FRAYSSE soient tous les deux présentes pour apporter au Bureau Exécutif une vision globale de ce sujet.

Marie-Françoise POTEREAU observe qu'il conviendrait également de sensibiliser les présidents des Comités Régionaux à ces thématiques pour que les remontées des territoires soient facilitées.

Le Président adhère à cette proposition et propose que ce soit fait au prochain CNPR.

Christophe MANIN, mentionnant le certificat d'honorabilité demandé aux animateurs bénévoles, s'enquiert de la procédure à suivre si ledit certificat fait état d'un problème, mais dont la nature reste totalement confidentielle.

Marie-Françoise POTEREAU rappelle que Fabien RAFFOUX est le référent concernant le certificat d'honorabilité auprès du ministère des Sports. Pour information, la mise en place d'un tel référent relève d'une obligation légale.

Fabien RAFFOUX fait savoir qu'une campagne de vérification de tous les certificats d'honorabilité — tant des bénévoles que des éducateurs et des cadres encadrants — sera prochainement lancée lors de laquelle il sera en mesure de récupérer les informations et de les transmettre au ministère. Si cette démarche technique est d'ores et déjà actée par le ministère, ce dernier a fait savoir qu'un décret du Conseil d'État viendra compléter les dispositions légales. En attendant, la Fédération se doit d'organiser ce travail préparatoire conformément aux demandes du ministère.

Yannick POUHEY souhaite savoir si le corps arbitral est également concerné par la vérification des certificats d'honorabilité.

Marie-Françoise POTEREAU indique qu'il est fort probable que le corps arbitral fasse partie des cadres encadrants. Il sera donc soumis aux mêmes règles.

Le Président invite Fabien RAFFOUX à poursuivre le travail préparatoire relatif au contrôle d'honorabilité afin que la FFC réponde aux injonctions du ministère des Sports. Puis, lors de la publication des textes légaux, la Fédération mettra en œuvre les actions *ad hoc*.

S'agissant de la demande de Marie-Françoise POTEREAU souhaitant qu'une information soit diffusée aux CNPR, il convient de l'élaborer conjointement avec Véronique LEBAS.

8. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce que plusieurs salariés de la FFC ont obtenu une aide d'AG2R — pouvant aller jusqu'à 1 500 euros — destinée à compenser la perte de leur salaire due à l'activité partielle.

La formation collective des tuteurs d'alternants a été lancée cette semaine. Ladite formation, qui a également été mise en place au sein des Comités régionaux, a pour objectif de permettre aux personnes concernées de mieux appréhender leur rôle en tant que tuteur ainsi que l'encadrement d'un apprenti.

Les annonces de recrutement pour la direction sportive et la direction de la communication ont été publiées sur LinkedIn, Indeed et le site Internet de l'Apec. Le service RH a d'ores et déjà reçu quelques candidatures particulièrement intéressantes.

La Fédération lancera prochainement le projet de dématérialisation des dossiers du personnel — contrat de travail, formations, etc. —, projet intégré au budget 2021. Cette dématérialisation permettra de simplifier le télétravail.

La prochaine réunion du CSE de tiendra le vendredi 15 janvier 2021.

Pour rappel, le Bureau Exécutif a pris la décision de ne pas recourir à l'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020, et d'autoriser une présence dans les locaux d'une journée par semaine ou de deux demies-journées pour tous les salariés, excepté pour ceux dont la présence est obligatoire cinq jours sur cinq. Au surplus, un plan de continuité a été réalisé dans lequel figurent les besoins de chaque service. Or, il s'avère que certains services n'ont pas prévu suffisamment de jours de présence au regard des projets en cours.

Au vu de ces différents éléments, il est demandé au Bureau Exécutif de se prononcer sur le maintien des projets en cours et sur la possibilité de rédiger un nouveau plan de continuité permettant aux services d'augmenter le nombre de jours de présence sur site pour les collaborateurs qui le souhaitent, dans le respect le plus strict des consignes sanitaires.

Yannick POUEY déclare que s'il est essentiel en premier lieu de préserver la santé des salariés, la charge de travail est relativement élevée en raison de l'approche de l'Assemblée générale fédérale. En conséquence, il est nécessaire de renforcer la présence des équipes sur site, toujours dans le respect des consignes sanitaires.

Le Président fait valoir qu'il importe de tenir une ligne de conduite concernant le maintien de la saison 2021 et des activités afférentes, lesquelles devraient pouvoir se dérouler avec une évolution progressive au fil des mois. Le Siège fédéral doit rester dans cette dynamique afin de ne pas perdre les points d'ancrage qui permettront de développer les projets majeurs nécessaires à la transformation de la Fédération.

Le chômage partiel n'a pas actuellement sa place au sein de la FFC. S'agissant du télétravail, il convient d'apporter une certaine souplesse pour que le plan de continuité gagne en flexibilité. Pour autant, il est absolument indispensable de renouveler fermement les consignes sanitaires qui doivent être respectées par tous les collaborateurs.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait ressortir que l'assouplissement relatif au télétravail demeure très léger. Néanmoins, il est essentiel d'adapter le plan de continuité dans ce sens afin d'établir un cadre précis.

Éric MEINADIER relève que les consignes sanitaires ont été parfaitement respectées au sein de la FFC, puisqu'en dépit de la présence de quelques cas de Covid-19, aucune transmission n'a été constatée.

Le Président soumet au vote les propositions relatives au maintien des projets en cours de la Fédération et à l'élaboration d'un nouveau plan de continuité visant à assouplir les règles liées à la présence des salariés sur site.

Les propositions relatives au maintien des projets en cours de la Fédération et à l'élaboration d'un nouveau plan de continuité visant à assouplir les règles liées à la présence des salariés sur site sont approuvées à l'unanimité.

IV. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. CN Route

En préambule, Joseph BURDIN aborde la problématique relative à la dénomination des structures, qui à la base doit correspondre au nom juridique de l'association déclarée en préfecture. Or la FFC est de plus en plus sollicitée par des clubs qui désirent associer à leur nom celui de leur partenaire, voire que ce dernier figure avant le leur. Au regard de cette situation, la Commission souhaiterait que le Bureau Exécutif statue à l'avenir sur ces demandes dans le cadre de la réglementation fédérale.

S'agissant du processus de labellisation pour des structures N1 et N2, il est rappelé que chaque demande est étudiée par les services de la DAS pour le volet administratif, et par les représentants de la DTN pour le volet sportif. Quant au volet financier, il fait l'objet d'une analyse réalisée par le coordinateur de la Commission nationale Route et la Commission d'Aide au Contrôle et de Gestion (CACG).

Pour ce qui est des structures N3, le dossier est également étudié par le coordinateur de la Commission nationale Route, et la DTN émet un avis concernant les avis sportifs.

La Commission nationale Route a reçu 48 demandes de labellisation pour les N1 et N2. Elle a validé 26 structures en National 1 sur 27 sollicitations, et 16 structures en National 2 sur 21 sollicitations (cf. annexe).

La labellisation des structures listées ci-après est différée en attendant de recevoir des compléments d'informations :

N1 – CC ETUPES LE DOUBS PAYS DE MONTBELIARD : en raison de la réception tardive des comptes annuels, la CACG sollicite le Bureau Exécutif pour un décalage de la décision à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au Bureau Exécutif par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG.

- N2 — VC ST QUENTIN : En raison de l'absence de documents administratifs et financiers, la CACG sollicite le Bureau Exécutif pour un décalage de la décision à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au BE par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG.

- N 2 — VELO CLUB LA POMME MARSEILLE : Dans l'attente de la mise en conformité du contrat d'encadrement, la CACG sollicite le Bureau Exécutif pour un décalage de la décision à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au Bureau Exécutif par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG.
- N2 — ORLEANS LOIRET CYCLISME : En raison de l'absence de comptes annuels, la CACG sollicite le Bureau Exécutif pour un décalage de la décision à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au Bureau Exécutif par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG.
- N2 — TEAM MACADAM'S COWBOY : Dans l'attente de la mise en conformité du contrat d'encadrement, La CACG sollicite le Bureau Exécutif pour un report de la décision à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au Bureau Exécutif par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG.

En conséquence, la Commission nationale Route sollicite auprès du Bureau Exécutif un différé de décision jusqu'au 29 janvier 2021 afin que ces dossiers puissent être de nouveau étudiés par la CACG au plus tard le 1^{er} février 2021. Le Bureau Exécutif pourra ainsi valider ces labellisations lors de sa réunion du 11 février.

Le Président suggère que le Bureau Exécutif entérine les décisions de la CACG le 5 février par voie électronique. Il soumet au vote cette proposition.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Yannick POUÉY s'enquiert de la durée de validité des labellisations.

Joseph BURDIN, mentionnant les nouvelles entités, répond que les labellisations sont accordées pour deux ans. Il est à noter que si la crise sanitaire a particulièrement impacté les clubs sur le plan sportif, elle a été plutôt favorable sur le plan financier en raison notamment d'une réduction des charges salariales consécutive à la mise en place du dispositif d'activité partielle.

Gilles DA COSTA ajoute que certaines collectivités locales ont maintenu tout ou partie de leurs subventions, ce qui a également favorisé les finances des clubs, dont les dépenses ont été moindres en raison de l'annulation d'un bon nombre d'épreuves. Ces subventions ont été maintenues afin de sécuriser les structures. Or, ce surfinancement aura des conséquences sur les subventions de 2021.

Joseph BURDIN adhère à ces remarques, et déclare qu'il a été demandé aux clubs concernés de réaliser un état de rapprochement budgétaire afin que la Fédération puisse les accompagner dans leur gestion et dans leur quotidien.

Le Président salue cette initiative et indique qu'il importe que les clubs se sentent accompagnés dans cette période incertaine.

Joseph BURDIN poursuit en annonçant que 21 clubs (cf. annexe) ont fait une demande de labellisation en National 3, parmi lesquels se trouve l'ES TORIGNI CYCLISME, structure dont la candidature a été rejetée l'année dernière en N2, mais qui a été labellisée en troisième instance auprès du Comité olympique.

Le Président met aux voix la proposition de labellisation des 21 structures en N3.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Joseph BURDIN signale que la candidature de l'ASPTT NANCY MEURTHE ET MOSELLE qui n'a pu être présentée sur la plateforme en raison de l'absence du président de la structure. Par conséquent, la Commission nationale Route sollicite un décalage de la prise de décision à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au Bureau Exécutif par voie électronique pour validation début février.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président soumet au vote la proposition de différer la décision jusqu'au 29 janvier 2021 afin que le dossier de l'ASPTT NANCY MEURTHE ET MOSELLE puisse être étudié par la CACG au plus tard le 1^{er} février 2021. De son côté, le Bureau Exécutif se prononcera sur ce dossier le 5 février par voie électronique.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Joseph BURDIN demande s'il est possible que la Fédération accompagne les structures de N3 ainsi que des structures de N1 et N2 Dames qui rencontrent des difficultés lors de la présentation de leur comptabilité d'engagement en raison de l'absence de salariés. Ce soutien est d'autant plus nécessaire qu'il permettrait de préserver leur pérennité.

Le Président fait valoir qu'il appartient effectivement à la Fédération d'accompagner ces structures.

Joseph BURDIN évoque les Championnats de France Route 2021 qui auront lieu le samedi 19 juin 2021. Dans le but de favoriser une meilleure représentativité sportive avec les meilleurs coureurs au départ de l'épreuve et de renforcer les sélections régionales, la Commission propose d'apporter au règlement de l'épreuve en ligne Amateurs les modifications suivantes :

« La représentation par équipe (quota maximum) est fixée comme suit :

- N1*(Classée de la 1^{re} à la 3^e place) = 7 coureurs x 3 équipes = 21 coureurs ;
- N1*(Classée de la 4^e à la 10^e place) = 6 coureurs x 7 équipes = 42 coureurs ;
- N1*(Classée de la 11^e à la 20^e place) = 5 coureurs x 10 équipes = 50 coureurs ;
- N2*(Classée de la 1^{re} à la 3^e place) = 3 équipes x 5 coureurs = 15 coureurs ;
- Comités régionaux de Métropole** = 12 équipes x 5 coureurs = 60 coureurs ;
- Comités régionaux ultramarins** = 10 coureurs maximum ;
- Champion de France sortant — 1 coureur.

* Classements arrêtés à l'issue de la 3^e manche de la Coupe de France N1 (Chrono 47 – 2.05.2021) et de la Coupe de France N2 (Tour du Périgord – 13.06.2021) – à confirmer en fonction de la date d'engagement.

** N'appartenant pas à des structures N1/N2 déjà représentées.

TOTAL = 199 coureurs maximum.

Double appartenance : pas de changements. »

Le Président s'enquiert de la position de l'ACCDN quant à ces modifications.

Joseph BURDIN fait savoir que l'ACCDN a parfaitement perçu l'objectif de ces changements, lesquels ont été validés par une grande partie de ses membres.

Le Président soumet au vote les propositions de modifications du règlement de l'épreuve en ligne Amateurs.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

Joseph BURDIN poursuit avec les Championnats de France de l'Avenir 2021 qui se dérouleront du 28 juillet au 1^{er} août et détaille les modifications relatives au règlement de l'épreuve en ligne Espoirs 2021 comme suit :

« N1* = 5 coureurs x 20 équipes = 100 coureurs ;

- Comités régionaux de Métropole** = 5 coureurs x 12 équipes = 60 coureurs ;
- Comité régionaux Ultramarins** = 5 coureurs x 3 équipes = 15 coureurs maximum ;
- Classement Espoirs FFC/Direct Vélo*** arrêté à la date du 30.06.2021 = 20 premiers coureurs Espoirs français sous les couleurs de leur club.

* Cela concerne les structures N1 possédant 7 coureurs Espoirs dans l'effectif déclaré en début de saison. À la date du 11 janvier 2021, après l'étude, 18 structures N1 sont concernées par cette disposition.

** N'appartenant pas à des structures N1 déjà représentées.

*** Maximum 8 qualifiés par structure (soit 3 coureurs maximum en plus par structure).

- Champion de France sortant = 1 coureur ;
- Quota supplémentaire pour le comité régional organisateur = 1 coureur (historique).

TOTAL = 197 coureurs maximum. »

Le Président spécifie que ces nouvelles dispositions ont pour objectif d'ancrer la participation des N1 aux Championnats de France Espoirs. Il s'agit d'un véritable enjeu. Il met aux voix les propositions de la Commission nationale Route de modifications du règlement de l'épreuve en ligne Espoirs 2021.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

Joseph BURDIN souligne que le Contre la montre Espoirs ne fait l'objet d'aucun changement. Néanmoins, la DAS attire l'attention sur le fait qu'il n'existe pas de quota maximum à ce jour. De fait, rien n'interdit un club N1 ou à un Comité régional d'intégrer 7 à 8 coureurs au départ d'un Championnat de France de contre-la-monte Espoirs.

Le Président déclare que la DAS et la Commission s'entretiendront sur ce sujet pour évaluer la nécessité de poser des limites.

Joseph BURDIN annonce que les Championnats de France Avenir 2021 se dérouleront de nouveau sur cinq jours versus quatre jours en 2020.

Le Président confirme que les Championnats réintègreront le Contre la montre mixte qui avait été supprimé en 2020 pour cause de crise sanitaire.

Joseph BURDIN aborde la manche des Juniors du Chrono par équipe de la Coupe de France 2021. Les Comités régionaux souhaitant créer une dynamique autour du Contre la montre par équipe, la Commission propose de modifier le règlement 2021 comme suit :

« Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs des équipes ci-dessous avec le temps pris sur le 4e coureur de l'équipe.

Équipes participantes :

- Sélections régionales *
- Comité départemental de l'organisation de l'épreuve
- Entente Juniors, du comité régional du lieu de l'épreuve (lieu du détail d'organisation), validée en début d'année.

L'ordre de priorité est l'ordre ci-dessus.

Invitation au gré de l'organisateur (Wilds – Cards) : à l'instar des autres organisateurs de la Coupe de France Juniors (pour les équipes étrangères), quatre équipes françaises ou étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accord frontalier, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.

* La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs d'Outre-Mer et de Corse. »

Le Président soumet au vote ces propositions de modifications du règlement relatif au Chrono par équipe de la Coupe de France 2021.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

Joseph BURDIN indique que la Commission nationale Route souhaite organiser une réunion en visioconférence avec les organisateurs retenus en Coupe de France 2021 avant le 15 février 2021 afin d'échanger sur les différents thèmes en lien avec ces organisations. L'objectif étant d'appréhender le bilan des reconnaissances sportives sur ces épreuves, les divers sujets de la réglementation ainsi que les perspectives en matière de communication et de valorisation. *In fine*, il s'agit de consolider les liens établis avec ces organisateurs.

S'agissant de la programmation sportive des Championnats de France Route 2021, elle sera évoquée en février prochain, à l'issue de la validation des parcours réalisée avec la Direction Technique Nationale.

Par ailleurs, il est précisé que la Commission a bien pris note de la constitution du Groupe de travail coordonné par Nicolas ROUGEON.

Enfin, les échanges relatifs au Plan fédéral de la catégorie Juniors et à la continuité du groupe de réflexion autour du développement du contre-la-montre sont reportés à une prochaine réunion de la Commission.

2. CN Cyclisme féminin

Marie-Françoise POTEREAU aborde les demandes de labellisation.

En National 1, sur huit dossiers déposés, sept ont été validés par la commission nationale (cf. annexe). La validation du huitième dossier — TEAM FÉMININ AUVERGNE-RHÔNE — ALPES — a été reportée en raison de l'absence de plusieurs documents.

Joseph BURDIN regrette que les clubs appartenant à des Comités régionaux ou à des Comités départementaux n'aient pas conscience de la nécessité de fournir tous les éléments permettant une analyse fine de leur demande de labellisation. L'exigence étant la même pour tous les clubs, il est essentiel de sensibiliser les Comités régionaux et les Comités départementaux sur ce sujet.

Gilles DA COSTA rapporte que bien souvent les Comités régionaux pallient la carence d'initiatives de clubs, ils ne sont donc pas en concurrence. De fait, il semble difficile d'avoir les mêmes exigences. La position de la Fédération devrait dès lors être différente.

Yannick POUHEY rejoint les considérations de Joseph BURDIN, mais ajoute qu'il

Le Président relève qu'il est nécessaire de mettre en place un cahier des charges dédié et spécifique pour les Comités régionaux.

Il soumet au vote la proposition de différer la décision relative à la labellisation jusqu'au 29 janvier 2021 afin que le dossier de TEAM FÉMININ AUVERGNE-RHÔNE — ALPES puisse être étudié par la CACG au plus tard le 1^{er} février 2021. De son côté, le Bureau Exécutif se prononcera sur ce dossier le 5 février par voie électronique.

La proposition est validée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU poursuit avec les National 2, et annonce que huit structures ont déposé une demande de labellisation (cf. annexe), dont trois n'ont pu être validées pour cause de documents manquant – TEAM MACADAM'S COWBOY, C.S.M. PUTEAUX CYCLISME et le VÉLO CLUB ISLOIS - TEAM STAMINA.

À l'instar des N3 masculins, il est essentiel que la FFC accompagne ces clubs dans leur gestion administrative, financière et sportive afin de les aider à grandir. Le cyclisme féminin n'en sera que plus performant.

Le Président soumet au vote la proposition de différer la décision relative à la labellisation jusqu'au 29 janvier 2021 afin que les dossiers de TEAM MACADAM'S COWBOY, C.S.M. PUTEAUX CYCLISME et le VÉLO CLUB ISLOIS - TEAM STAMINA puissent être étudiés par la CACG au plus tard le 1^{er} février 2021. De son côté, le Bureau Exécutif se prononcera sur ces dossiers le 5 février par voie électronique.

La proposition est validée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU aborde les Championnats de France Route Élite de l'Avenir 2021. La Commission propose de modifier le règlement relatif à la participation à l'épreuve en ligne comme suit :

« Championne de France sortante (1) ;

- UCI Women's WorldTeams : quota libre (effectif 2021 = 11) ;
- Équipe Continentale Femmes UCI : quota libre (effectif 2020 = 31) ;
- Comités régionaux (métropole) : 3 maximum par comité (39 maximum) ;

- Comités régionaux (outre-mer) : 1 maximum par comité (5 maximum) ;
- National Femmes (102 maximum) : sur la base du classement général par équipe de la Coupe de France Femmes, le nombre de compétitrices qualifiées aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisé à l'issue de la 2^e manche (Chrono 47, le 2 mai 2021) de la façon suivante :

National 1 Femmes :

- 1^{re} à 5^e : de 3 à 7 compétitrices
- 6^e à dernière place : de 3 à 6 compétitrices

National 2 Femmes :

- 1^{re} à 5^e : de 3 à 5 compétitrices
- 6^e à dernière place : de 3 à 4 compétitrices

Un minimum de 3 au départ est obligatoire pour pouvoir s'engager sous les couleurs de la N1 ou N2 Femmes.

Si les clubs N n'engagent pas le nombre maximum de compétitrices (102 compétitrices), alors le delta sera réparti entre les Comités régionaux métropolitains par palier de 1 quota supplémentaire par Comités. S'il y a moins de 12 places vacantes, alors aucun quota supplémentaire ne sera débloqué pour les Comités régionaux métropolitains.

Soit un total maximum théorique de 189 compétitrices. »

Le Président soumet au vote la proposition visant à modifier la participation à l'épreuve en ligne des Championnats de France Route Élite de l'Avenir 2021.

La proposition est validée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU évoque ensuite les Championnats de France Route Espoirs de l'Avenir 2021. La Commission propose de modifier le règlement relatif à la participation à l'épreuve en ligne de la façon suivante :

« Championne de France sortante (si elle est toujours Espoir) : (1) ;

- National 1 Femmes : au minimum 50 % de l'effectif Espoir déclaré* (38) ;
- National 2 Femmes : au minimum 50 % de l'effectif Espoir déclaré* (37) ;
- UCI Women's WorldTeams : quota libre (4) ;
- Équipe Continentale Femmes UCI : quota libre (environ 20) ;
- Comités régionaux (métropole) : 6 maximum par comité (78) ;
- Comités régionaux (outre-mer) : 4 maximum par comité (20).

*Effectif total déclaré 2021 : N1 = 38 Esp F./N2 = 37 Esp F.

Un minimum de 50 % de l'effectif Espoir déclaré au départ est obligatoire (pas de maximum) pour pouvoir s'engager sous les couleurs de la N1 ou N2 Femmes.

Si les clubs N n'engagent pas le nombre maximum de compétitrices, alors le delta sera réparti entre les Comités régionaux métropolitains par palier de 1 quota supplémentaire par Comités. S'il y a moins de 12 places vacantes, alors aucun quota supplémentaire ne sera débloqué pour les Comités régionaux métropolitains.

Soit un total maximum théorique de 198 compétitrices. »

Le Président soumet au vote la proposition visant à modifier la participation à l'épreuve en ligne des Championnats de France Route Espoirs de l'Avenir 2021.

La proposition est validée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU déclare que deux structures françaises — ARKEA PRO CYCLING TEAM et STADE ROCHELAIS CHARENTE-MARITIME WOMEN CYCLING — ont effectué une demande de renouvellement d'enregistrement en Équipe Continentale Femmes auprès de l'UCI.

Par ailleurs, l'UCI a publié le 23 décembre 2020 la liste des UCI Women's WorldTeams. Parmi elles figure l'équipe française FDJ NOUVELLE-AQUITAINE FUTUROSCOPE déjà détentrice d'une licence UCI Women's WorldTour pour la période 2020-2023 et dont le dossier a été jugé conforme par l'UCI pour la saison 2021.

3. CN Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER fait part de la proposition de la Commission nationale visant à modifier l'article 5.1.14 du règlement fédéral afin qu'il soit en adéquation avec la réalité du terrain.

Le Président préconise la suppression totale dudit article afin de simplifier l'organisation des épreuves.

Yannick POUHEY abonde dans ce sens.

Le Président met aux voix la suppression de l'article 5.1.14 du règlement fédéral.

La suppression de l'article 5.1.14 est approuvée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER déclare que la Commission ne ménage aucun de ses efforts pour sauver les Championnats de France des Cadets, Juniors et Masters qui doivent avoir lieu le 21 février. Si les retours sont pour l'heure plutôt positifs quant à leur maintien, la crise sanitaire fait peser un risque indéniable sur ces Championnats.

Le Président confirme qu'il est effectivement essentiel que la Fédération se batte pour que les Championnats de France aient lieu, tant pour les jeunes que pour les loisirs.

4. CN BMX

Sylvain DUPLOYER fait savoir qu'en DN1, neuf dossiers ont été déposés et six d'entre eux ont d'ores et déjà été validés - SAINT ÉTIENNE BMX INSPYRE et FLY RACING BESANÇON DOUBS AVENIR. Les trois dossiers — pour lesquels quelques éléments étaient manquants — seront soumis lors de la prochaine réunion du Bureau Exécutif.

S'agissant de la DN2, 14 dossiers ont été déposés, dont neuf ont été validés.

Pour ce qui est de la nouvelle catégorie, « Équipes Avenir », sept dossiers ont été déposés parmi lesquels deux peuvent être validés ce jour. Les autres demandes devraient pouvoir être validées le 5 février par voie électronique.

Une alerte est émise concernant les clubs de BMX qui sont en grande souffrance du fait de la baisse de leurs subventions. Plusieurs d'entre eux accusent des ressources négatives, en raison de l'annulation des épreuves de Coupe de France. La situation est particulièrement inquiétante. Ces clubs ont d'ailleurs interrogé la Commission nationale sur le paiement de la labellisation de l'année 2021 compte tenu des risques importants d'annulation des Coupes de France pour cause de crise sanitaire.

Le Président reconnaît que le BMX est l'une des disciplines qui a le plus souffert des conséquences de la pandémie en raison notamment de son mode de fonctionnement calqué sur la temporalité de l'année scolaire. Il prend note de cette alerte et assure que cette question sera instruite diligemment.

Yannick POUHEY ajoute que le BMX est particulièrement tributaire des événements, lesquels ont été extrêmement impactés par la crise sanitaire. Il importe de pérenniser ce modèle.

Le bureau exécutif valide les deux dossiers proposés.

5. CN VTT

Éric JACOTÉ annonce qu'à la faveur du bureau de contrôle mis en place par la Commission, seuls trois dossiers sur les 92 demandes de labellisation sont en attente de validation.

Les dossiers de labellisation (cf. annexe) se répartissent comme suit :

- 18 structures en DN1 ;
- 9 structures en DN2 ;
- 32 structures en DN3 ;
- 18 structures en Cross-country ;
- 1 structure en XC marathon ;
- 14 structures en descente.

Parmi toutes ces structures, 23 ont fait une demande de label auprès de l'UCI.

Un point de vigilance est émis concernant le Cross-country qui à l'instar du BMX a énormément souffert de l'annulation des épreuves. De fait, il conviendrait également de proposer des solutions concernant le paiement du label.

Le Président émet des doutes sur le fait que la réduction sur le label soit la meilleure solution, tant pour le BMX que le Cross-country. Il plaide en faveur de la mise en œuvre d'aides et de mesures d'accompagnement pour les structures qui ont été privées d'activité.

Gilles DA COSTA estime qu'il importe de se concentrer uniquement sur l'activité de l'année 2021.

Le bureau exécutif valide l'ensemble des dossiers.

6. Groupe de travail du Guide des organisateurs

Nicolas ROUGEON présente un point d'étape relatif au Guide des organisateurs.

Ce Guide multidisciplinaire, qui est prioritairement destiné aux dirigeants peu expérimentés en matière d'organisation, devra répondre aux objectifs suivants :

- faciliter la mise en œuvre d'une organisation cycliste, quel que soit le niveau ou la discipline ;
- produire un document attractif et facile à prendre en main présentant les points d'étape indispensables ;
- offrir une mise en forme dynamique qui permettra au travers d'un système de fiches d'apporter aisément des mises à jour ou des compléments.

La composition du Groupe de travail qui se réunit une fois par semaine est la suivante :

- Anne LE PAGE (DAS) ;
- Hélène VIALLE (Comité régional AURA) ;
- Bernard PERILLAUD (Comité régional de la Nouvelle-Aquitaine) ;
- Jean Marc ROBIN (Comité régional de la Bretagne) ;
- Jean Michel RICHEFORT ;
- Marc TILLY ;
- Gilles ZOPPI ;
- Frank FILBIEN ;
- Nicolas ROUGEON.

Quatre grands chapitres ont été définis de façon chronologique :

- le préambule — de l'idée au choix de l'épreuve ;
- la construction de l'épreuve — du choix de l'épreuve à la réalisation ;
- l'événement ;
- l'après-événement.

S'agissant des supports de communication, le Groupe de travail propose d'élaborer un flyer fédéral standard que les régions et les disciplines pourront s'approprier, ainsi qu'un kit de communication comprenant un fond d'affiche A3 à créer et à imprimer. Les organisateurs dont les moyens seraient plus limités pourront ainsi se passer des services d'un graphiste et d'un imprimeur.

Désireux de faire un état des lieux, le Groupe de travail souhaite lancer un sondage auprès des clubs affiliés afin d'appréhender les raisons qui freinent les organisateurs à inscrire leurs courses au calendrier FFC et permettre aussi à la Fédération de valoriser son savoir-faire.

Yannick POUEY, s'exprimant sur l'état des lieux, estime qu'il serait plus judicieux de sonder les Comités régionaux qui disposent de toutes les données indispensables à un tel projet.

Jean-Michel RICHEFORT souligne que le Guide des organisateurs est multidisciplinaire, et que dans un souci de précision, il importe que les spécialistes de chaque discipline contribuent à l'élaboration des fiches afférentes.

Gilles DA COSTA souhaite savoir si le Groupe de travail a prévu un budget pour la réalisation de ce projet.

Nicolas ROUGEON répond qu'un budget prévisionnel a été établi, mais que le coût du Guide sera particulièrement limité.

Le Président remercie Nicolas ROUGEON et tous les membres du Groupe de travail pour leur contribution à ce Guide, lequel doit absolument être évolutif. Le système de fiches permettra une diversification et une actualisation régulière.

V. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER déclare que la validation des licences et les bilans SMR suivent leur cours. Il remercie le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral d'avoir validé un assouplissement des règles. Il espère que cet assouplissement pourra être pérenne en raison de la simplification qu'il offre à son service et aux coureurs.

S'agissant de l'épidémie de Covid-19, le pays est dans une période stable montante. Le nouveau variant anglais, qui est nettement plus contagieux, est d'ores et déjà présent sur le territoire. Plusieurs cas ont été constatés, et il est fort probable que leur nombre augmente très rapidement. Quant au variant sud-africain, il s'avère *a priori* plus létal.

Pour information, l'UCI n'envisage pas de mettre en place un passeport vaccinal pour sécuriser les courses, car les politiques diffèrent d'un pays à l'autre, tant sur l'obligation de vacciner que sur les stocks des vaccins.

Pour ce qui des protocoles sanitaires, il est possible que les tests antigéniques soient rendus obligatoires. Une décision sera prise à la fin du mois de janvier.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN informe de la reprise de la préparation olympique. Ainsi, depuis fin novembre, la coopération avec le CNOSF est particulièrement active sur plusieurs dossiers — réservation de véhicules, de fréquences radio, de tenues, etc.

Les critères de sélection aux épreuves Route et Piste sont ensuite évoqués. En raison du report des Jeux olympiques, quelques modifications ont dû être apportées.

En outre, il est spécifié que les deux Coupes du Monde Piste qui auront lieu en 2021 en Grande-Bretagne et à Hong Kong seront importantes, car elles serviront pour les sélections : elles détermineront effectivement le meilleur démarreur homme de la vitesse par équipe, le titulaire du poste trois et le remplaçant.

Pour rappel, Greg BAUGÉ, démarreur jusque là sur toutes les grandes compétitions, a annoncé le 10 janvier 2021 l'arrêt de sa carrière. En dépit de cette nouvelle, l'Équipe de France reste sereine puisqu'à ce jour deux coureurs, Quentin CALEYRON et Florian GRENGBO, peuvent remplacer Greg BAUGÉ sur ce poste. Pour autant, il est essentiel qu'ils améliorent leur temps.

Les critères de sélection du BMX sont ensuite exposés. Un quota nominatif numéro un a été intégré : une sélection de deux pilotes — un garçon et une fille — sera entérinée par le Président sur la base des résultats qu'ils ont obtenus jusqu'à fin 2020. Cette sélection sera ensuite proposée au CNOSF.

À l'issue de la première Coupe du Monde de la saison 2021, deux garçons seront sélectionnés pour le quota numéro deux. Puis, à l'issue de la deuxième Coupe du Monde, un troisième garçon sera sélectionné.

Ce mode de fonctionnement permettra à la fois d'avoir une bonne sélection et de ménager les équipes jusqu'aux Jeux olympiques.

Pour information, l'ANS a créé un Cercle Haute-Performance dont l'objectif est d'identifier un collectif de sportifs de très haut niveau médaillables aux Jeux olympiques. Ces sportifs seront directement accompagnés par l'ANS, qui n'a pas consulté la Fédération lors de la constitution de sa liste. Or, les sportifs sélectionnés par l'ANS vont sortir du système fédéral pour intégrer un système spécifique avec des moyens illimités. Mais ce système n'est toujours pas opérationnel, alors que certains athlètes ont d'ores et déjà manifesté des besoins.

Cette situation est pour le moins inconfortable, tant pour les DTN de toutes les fédérations, que pour les sportifs. L'ANS fait valoir que ce système apportera des moyens supplémentaires pour les sportifs. Or, pour l'heure, il n'est pas fonctionnel, ce qui est problématique.

Le Président relève que la Fédération peut échanger avec Claude ONESTA sur des cas particuliers. Pour autant, il importe d'être vigilant sur les besoins des athlètes afin de ne pas entraver leur progression. En conséquence, les aides fédérales devront continuer à fonctionner.

VI. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1. Comités régionaux/Comités départementaux

Yannick POUHEY annonce que plusieurs Comités régionaux ont pris la décision de tenir leur Assemblée générale en visioconférence au regard de la situation sanitaire très évolutive.

Il évoque l'Assemblée générale du Comité régional AURA qui a été très bien imaginée et réalisée.

2. Assemblée générale nationale

Yannick POUÉY déclare que le format de l'Assemblée générale n'a pas encore été validé, mais que le théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines est réservé. Sa capacité permettra de tenir une Assemblée générale en présentiel dans le respect des mesures sanitaires si elle s'avère possible.

Il est rappelé que les textes ne mentionnent pas la possibilité d'effectuer l'Assemblée générale en distanciel ou en mode hybride. Il convient donc d'étudier ce point juridique.

Le Président présente au Bureau Exécutif l'ordre du jour suivant :

7 h 55 : Vérification des pouvoirs

8 h 45 : Début des travaux

Allocution d'ouverture par le Président de la FFC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er Mars 2020**
- 2. Rapport moral présenté par le Secrétaire général — Approbation**
- 3. Rapport financier présenté par le Trésorier général**
- 4. Rapport du commissaire aux comptes**
- 5. Approbation des comptes**
- 6. Présentation du budget par le Trésorier général — Approbation**
- 7. Intervention du Président du Conseil Fédéral**
- 8. Rapport du Président de la Ligue Nationale du Cyclisme**
- 9. Rapport de la Médecine Fédérale**
- 10. Intervention du Directeur Technique National**
- 11. Allocution du Président de la FFC**
- 12. Résolution sur la vente du Centre Technique de Montry situé à....**
- 13. Approbation des modifications statutaires de la Ligue Nationale de Cyclisme**
- 14. Fixation des montants de cotisation et d'affiliation fédérale 2021 des clubs**
- 15. Remise des diverses récompenses et médailles**
- 16. Prise de parole de la Commission de surveillance électorale**
- 17. Présentation du ou des candidat.s.es à la présidence de la FFC**
- 18. Élection du Président de la FFC, vote + résultats**

19. Élection du Bureau Exécutif, vote + résultats

20. Élection du Conseil Fédéral, vote + résultats

21. Allocution du Président élu

22. Clôture de l'Assemblée générale

Le Président soumet au vote la validation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale nationale du 27 février 2021.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale nationale du 27 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Yannick POUÉY signale que les horaires de l'Assemblée générale sont susceptibles d'être modifiés pour s'adapter aux exigences du décalage horaire en cas de séance en distanciel ou en mode mixte – les délégués votants seraient à distance, tandis que les intervenants et les candidats seraient réunis en présentiel au même endroit.

Un échange intervient entre les membres du Bureau exécutif à l'issue duquel il est décidé d'attendre les prochaines annonces gouvernementales relatives aux mesures sanitaires. Si la tenue de l'Assemblée générale en présentiel et le déplacement des personnes se révélaient possibles, il conviendrait de se rapprocher de la préfecture et de la mairie de Saint-Quentin-en-Yvelines pour valider l'accueil du nombre de participants attendus.

VII. FINANCES

Gilles DA COSTA déclare que le chiffre d'affaires de la Fédération pour l'année 2020 s'établit à 16 041 775 d'euros, soit quatre millions de moins que le chiffre initialement prévu. Cette différence résulte bien évidemment de la crise sanitaire qui a fortement impacté les activités de la FFC.

Pour autant, le résultat reste positif puisqu'il s'élève à 374 555 euros. En dépit des bouleversements qui ont émaillé l'année écoulée, il est conforme aux prévisions établies. À la faveur de cette situation positive, la Fédération respecte la trajectoire budgétaire élaborée par le Bureau Exécutif en début de mandat et continue à rétablir ses fonds propres.

S'agissant de la vie associative — activités fédérales et DTN —, l'excédent s'élève à 1 109 584 euros. Pour rappel, le budget initial était de 1 142 487 euros. À l'instar des autres postes, la vie associative a connu une forte réduction de ses charges salariales liée au dispositif de l'activité partielle. De plus, de nombreuses activités ayant été annulées — confinements, restrictions de circulation, report des Jeux olympiques —, les dépenses de la DTN ont été revues à la baisse. En effet, la contribution fédérale initialement prévue s'élevait à 2 592 227 euros pour un budget global de 7 094 027 euros. Or, les dépenses se sont établies à 1 549 756 euros pour un budget global ramené à 5 061 542 euros.

Il est précisé que la FFC a inscrit en fonds dédiés une partie des subventions ministérielles comme l'exige le ministère des Sports. Conséquemment, ces fonds dédiés sont reportés sur l'année 2021 et ont été pris en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel 2021.

En ce qui concerne le poste Organisations et autres activités, la contribution fédérale initiale était de 656 487 euros. Elle s'élève finalement à 595 070 euros. Pour ce qui est de la seule partie Organisations, la contribution fédérale finale s'établit à 624 469 euros alors qu'elle était initialement prévue à 825 434 euros.

Pour ce qui est des partenariats, la chute des contributions est plus significative. Néanmoins, les partenariats essentiels ont été confirmés, tels que ceux de Skoda, du CIC et de AG2R.

Quant à la contribution de France Cyclisme, elle a été plus importante - 139 959 euros versus 122 924 euros - du fait de la baisse des abonnements et des insertions publicitaires.

Enfin, s'agissant des stocks, les efforts de remise aux normes des règles de gestion et des conditions de stockage ont permis d'améliorer nettement la situation.

Il est à noter que cet arrêté des comptes permet de couvrir les engagements indispensables pris dans le cadre du plan de relance qui intègre la fin de l'année 2020 et l'année 2021 dans sa totalité.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, mentionnant les fonds propres, explique que la FFC a réalisé des résultats positifs. En conséquence, les fonds propres continuent d'être reconstitués d'année en année.

Gilles DA COSTA confirme que les fonds propres s'approchent de l'objectif fixé — un million d'euros — puisqu'ils s'établissent en 2020 à 811 790 euros. Pour autant, le but de la Fédération n'est pas d'engranger en permanence des fonds propres, car elle est un organisme de redistribution au service de l'ensemble de ses activités et de ses territoires.

Il remercie les personnes ayant contribué à cette situation en mettant en place une logique d'outillage et de pilotage impulsée par le Président, les membres du Bureau Exécutif qui ont toujours acté de la cohérence de la stratégie définie, ainsi que l'ensemble du personnel fédéral qui a intégré le nouveau système mis en œuvre sous l'égide de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, maître d'œuvre de l'ensemble du dispositif.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS attire l'attention sur la structuration du résultat, lequel a bénéficié d'événements exceptionnels tels que la cession de Rosny qui a engendré une plus-value, et le crédit d'impôt recherche pour l'exercice antérieur.

Le Président remercie Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS et Gilles DA COSTA pour la présentation des résultats de l'année 2020.

Il cède la parole à Christian ANTOUNE, commissaire aux comptes.

En préambule, Christian ANTOUNE remercie les équipes comptables et juridiques, la direction financière, les équipes de Montry et de Saint-Quentin, ainsi que le Trésorier et le Président pour leur précieuse collaboration.

Il expose les principaux contrôles effectués.

Les immobilisations

Au cours de l'exercice, les acquisitions se sont élevées à 472 000 euros — logiciels : 152 000 euros ; matériel de chronométrage : 34 000 euros ; matériel sportif : 161 000 euros ; installation générale : 30 000 euros et matériel de transport : 12 000 euros.

Quant aux sorties, elles se sont élevées à 1 204 000 euros — cession finale de Rosny : 1 095 000 euros ; logiciels mis au rebut : 17 000 euros et matériel sportif mis au rebut : 41 000 euros.

S'agissant de la cession globale de Rosny, son prix final est de 1 942 000 euros. La valeur nette comptable est de 1 331 000 euros versus 2 922 000 euros pour la valeur brute. La plus-value globale réalisée est de 611 000 euros. Pour rappel, la plus-value de N-1 était de 412 000 euros. Cette opération a permis de renforcer les capitaux propres de la Fédération à hauteur de 284 000 euros.

Le cut-off (césure d'exercice)

Toutes les charges ont été comptabilisées.

Les Comités régionaux

Le solde des Comités régionaux est passé de 145 000 euros à 218 000 euros. Il est précisé que le taux de réponse des Comités est en légère baisse par rapport à l'année précédente : 50 % versus 52 % en N-1.

Pour rappel, depuis 2018, les Comités transmettent leurs comptes à la FFC, et cette année tous les comptes ont été communiqués. À noter que la créance douteuse du Comité Île-de-France (298 000 euros) est provisionnée à 100 %.

Les stocks

En premier lieu, il convient de préciser que le stock a peu influencé le résultat, ce qui constitue un élément important.

Par ailleurs, plusieurs points positifs ont été constatés, tels que :

- le contrôle et le suivi des stocks qui se sont révélés satisfaisants tant à Montry qu'à Saint-Quentin ;
- la mise en place d'un système de code barre sur le site de Saint-Quentin ;
- la mise en place depuis deux ans d'un gestionnaire permanent à Saint-Quentin ;
- la mise en place d'un système de gestion intégré opérationnel — CEGID ;

- la mise en évidence d'un contrôle interne plus efficient — peu d'anomalies ont été détectées.

Deux axes restent à améliorer :

- l'outil CEGID qui ne donne pas entière satisfaction tant en matière d'utilisation que d'extraction des informations ;
- le suivi des transferts entre dépôts.

Les capitaux propres

La consolidation des capitaux propres de la structure est passée de -83 000 euros en N-2 à +437 000 euros en N-1, et à +810 000 euros en 2020. Cette amélioration est due au résultat bénéficiaire de l'exercice (356 000 euros), à la reprise de l'écart de réévaluation pour 104 000 euros, à l'amélioration de la structure financière de la FFC et de son autonomie, ainsi qu'à l'absence d'endettement.

Les provisions pour risques

Le montant des provisions est passé de 47 000 euros à 247 000 euros. Ces provisions concernent essentiellement les litiges fournisseurs.

Les provisions pour impôts

Le montant total provisionné est de 123 000 euros. Il a été réajusté à la suite d'un appel de la CFE pour l'année 2020.

La fiscalité

Les contrôles effectués ont concerné la TVA, la partie commerciale, la taxe sur les salaires, le résultat fiscal et les impôts.

Pour ce qui est de la trésorerie, elle s'élève à près de 4,5 millions d'euros.

Enfin, concernant la couverture des prix professionnels et des prix amateurs, elle s'est nettement améliorée au regard des années précédentes, puisque tous les prix sont couverts.

Le social

Les contrôles réalisés sur l'ensemble des éléments — Livre de paie, déclarations, comptabilité, etc. — n'ont pas révélé d'anomalie.

Le juridique

Les différents contrôles ont concerné le suivi des décisions prises par le Bureau Exécutif, la retranscription des procès-verbaux du Conseil Fédéral, le respect des conventions d'apurement des dettes des Comités régionaux, et le respect des obligations de dépôt des comptes au Journal officiel. Ces contrôles n'ont pas relevé d'anomalie particulière.

Pour information, un rapport sur les comptes annuels et un rapport sur les conventions réglementées seront remis à la Fédération, ainsi qu'un compte rendu de mission.

Le Président remercie Christian ANTOUNE pour cette présentation.

Il met aux voix l'approbation des comptes 2020.

Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Gilles DA COSTA tient à communiquer au Bureau Exécutif plusieurs informations relatives à la vie fédérale.

Il fait part de sa prise de contact avec le nouveau Trésorier de la LNC. Leur échange, qui s'est révélé très positif, a permis d'appréhender des modalités et des méthodes communes de travail.

S'agissant du Comité régional Île-de-France, la situation de redressement a été prolongée de six mois par le Tribunal. Le plan de redressement lui sera soumis au mois de mai.

Pour ce qui est des dettes des Comités, la situation est plutôt favorable, y compris pour le Comité régional de Martinique qui a soldé son déficit. Les dettes des Comités régionaux auprès de la Fédération s'élèvent à 63 000 euros, mais les impayés afférents ont moins de trois mois. Pour information, le reliquat de la Guyane est de 12 902 euros, et la dette de la Nouvelle-Calédonie est d'environ 40 000 euros.

En ce qui concerne les déclarations des engagements, des retards de saisie ont été constatés pour la Guyane et la Martinique liés à la crise sanitaire. Lesdits retards seront absorbés lors de l'exercice 2021.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2021, la Fédération a poursuivi ses négociations avec l'assureur AXA afin de réduire le montant de sa prime. Pour l'heure, ce dossier avance favorablement à la faveur notamment d'une très bonne sinistralité en 2019.

S'agissant des aides instaurées pour encourager les prises de licences jeunes, elles s'avèrent bénéfiques puisque le montant total d'aide sur les licences enregistrées s'élève à 250 000, ce qui signifie que le renouvellement desdites licences est particulièrement significatif.

Des discussions sont en cours entre la FFC et Gilles MAS, le nouveau président du Comité départemental de la Loire qui détient une dette envers la Fédération, dans le but d'établir une convention d'apurement.

Enfin, il importe que la Fédération travaille sur les appels de fonds des organisateurs du calendrier fédéral, afin que les prix des coureurs soient honorés. Il est rappelé que le calendrier fédéral ne tient pas compte de la réalité des conditions de financement accordées par les collectivités locales, dont les processus décisionnels peuvent être assez longs. De fait, les clubs sont dans l'impossibilité de régler les factures que la

FFC leur adresse. Au regard de sa trésorerie positive, la Fédération est en mesure de revoir le calendrier des appels de fonds.

Le Président adhère à ces propos. Il assure que ce dossier fera l'objet d'une étude.

VIII. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES

Anne LE PAGE propose à l'attribution les épreuves pour 2021 et 2022 :

ROUTE

FFC Masters Series :

- Granité Mont Lozère le 30 mai 2021.

Trophée Label d'Or :

- Triangle du Doubs le 28 août 2021 ;
- L'Ariégeoise le 26 juin 2021 ;
- cyclaigoual région Occitanie le 24 juillet 2021 ;
- Mercan'Tour Bonette DT Swiss le 22 août 2021.

VTT

Coupe de France XC :

- Ussel du 28 au 30 mai 2021.

Championnats de France VTT AE :

- Villars de Lans le 6 juin 2021.

Championnats de France Snow Bike :

- Villars de Lans le 26 et 27 mars 2021.

Cyclo-cross

Coupe de France 2021-2022 :

- Quelneuc les 23 et 24 octobre 2021.

IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 33

La prochaine réunion est prévue le jeudi 11 février 2021.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY

Propositions Commission Nationale Route Bureau Exécutif du 14 janvier 2021

Discipline	Texte en vigueur	Proposition de texte	Réunion de BE	Réunion de CF
ROUTE	STRUCTURES N 2021 – Présentation des labellisations N1 / N2 – Propositions CACG N3 – Propositions CN Route			
	<p>Cf Annexe 1 – Liste des clubs Remarque sur la dénomination des clubs : laisser la possibilité aux structures d'intégrer le nom d'un ou deux partenaires privés, tout en conservant le nom de la structure affiliée.</p> <p>Cf - Rapport CACG – Extrait J. Burdin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remerciements aux structures N pour le suivi de la mise en ligne des documents sur la plateforme - Remerciements à la DAS pour le suivi administratif des 69 structures (Exemple : plus de 1000 courriels échangés sur une période 40 jours) et nécessité de conserver ce modèle d'organisation. - Remerciements à la DTN pour l'étude sportive de chaque structure. <p>- Bilan global financier pour les structures N1 / N2 / N3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Budget moyen N1 = 342K€ / N2 = 176K€ / N3 . Moyenne des fonds propres N1 = 93K€ / N2 = 38K€ . Moyenne des résultats fin d'exercice N1 = 23K€ / N2 = 11K€ . Masse salariale N1 = 1,9 Millions € / N2 = 394K€ <p>Le bilan financier 2020 pour les structures N est satisfaisant car la majorité de ces dernières a perçu les subventions, tout en limitant les charges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan global relatif à l'encadrement N1 et N2 : Mise en conformité des contrats et bilan numéraire sur le nombre de CDI / CDD et conventions de mise à disposition. (chiffre donné par J. BURDIN) - <u>Perspectives 2022 :</u> <ul style="list-style-type: none"> . Poursuite du travail réalisé et nécessité d'un suivi annuel (réception des rapports des Commissaires aux comptes et copies des contrats partenaires ou conventions collectivités. . Nécessité de fournir le budget de l'équipe (en complément du budget du club) . Revenir à la date du 7 décembre pour le dépôt des éléments, notamment financiers. . Contrat d'encadrement – Conventions de mise à disposition par un organisme privé (aspect à revoir en 2021) 			

Disciplines	Texte en vigueur	Proposition de texte	Réunion de BE	Réunion de CF
ROUTE	Championnats de France sur Route 2021 – Samedi 19 juin 2021 Epreuve en ligne Amateurs – participation & CLM Elite			
	<p>Règlement 2020 La représentation par équipes (quota maximum) n'a pas évolué. Elle est fixée comme suit : ✓ N1 – <u>125 coureurs (détail ci-dessous)</u> ✓ N2 – <u>12 coureurs (détail ci-dessous)</u> ✓ CR Métropole et Outre Mer – <u>56 coureurs (n'appartenant pas aux équipes N1/N2 représentées)</u> Ce calcul est réalisé sur le nombre de licencié 1^{ère} catégorie Route par comité régional (coureurs n'appartenant pas aux structures de Nationale 1 et 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . CR Auvergne Rhône Alpes = 5 . CR Bourgogne France comté = 3 . CR Bretagne = 5 . CR Centre Val de Loire = 4 . CR Corse = 1 . CR Grand Est = 5 . CR Guadeloupe = 1 . CR Guyane = 0 . CR Hauts de France = 5 . CR Ile de France = 5 . CR Martinique = 1 . CR Mayotte = 0 . CR Normandie = 4 . CR Nouvelle Aquitaine = 5 . CR Nouvelle Calédonie = 0 . CR Occitanie = 3 . CR Pays de la Loire = 5 . CR Polynésie Française = 0 . CR Provence Alpes Cotes d'Azur = 3 . CR La Réunion = 1 . CR St Martin = 0 <p>✓ Champion de France sortant – <u>1 coureur</u> TOTAL = 194 coureurs maximum – Participation effective à 188 coureurs dont 37 coureurs appartenant aux CR</p>	<p>Arguments de la CN route : - Mise en valeur de la Coupe de France avec différents nombres de coureurs pour les structures N1 selon le classement de leur équipe à la Coupe de France. - Meilleure représentativité sportive avec les meilleurs coureurs au départ de l'épreuve (argument DTN) - Renforcement des sélections régionales car les coureurs des structures N1 non qualifiées pourront courir avec le maillot du CR (participation financière à négocier entre les CR et les N1) & nombre identique de coureurs au départ pour les CR. NB : les équipes N1 classées de la 21^{ème} et à la place 27^{ème} place ne seront pas qualifiées mais les CR concernés pourront engager ces coureurs.</p> <p>Proposition règlement – Epreuve en ligne Amateurs 2021 La représentation par équipes (quota maximum) est fixée comme suit : ✓ N1* (Classée de la 1^{ère} à la 3^{ème} place) = 7 coureurs x 3 équipes = <u>21 coureurs</u> ✓ N1* (Classée de la 4^{ème} à la 10^{ème} place) = 6 coureurs x 7 équipes = <u>42 coureurs</u> ✓ N1* (Classée de la 11^{ème} à la 20^{ème} place) = 5 coureurs x 10 équipes = <u>50 coureurs</u> ✓ N2* (Classée de la 1^{ère} à la 3^{ème} place) = 3 équipes x 5 coureurs = <u>15 coureurs</u> ✓ Comités Régionaux de métropole** = 12 équipes x <u>5 coureurs</u> = <u>60 coureurs</u> ✓ Comités Régionaux ultra marin** = <u>10 coureurs maximum</u> ✓ Champion de France sortant – <u>1 coureur</u></p> <p>* Classements arrêtés à l'issue de la 3^{ème} manche de la Coupe de France N1 (Chrono 47 – 2.05.2021) et de la Coupe de France N2 (Tour du Périgord – 13.06.2021) – A confirmer en fonction de la date d'engagement ** N'appartenant pas à des structures N1/N2 déjà représentées.</p> <p>TOTAL = 199 coureurs maximum</p> <p><u>Double appartenance : pas de changements</u></p>	<p>Adopté au vote du BE du 14 janvier 2021</p>	<p>Soumis au vote du CF des 22/23 janvier 2021</p>

Double appartenance : * Suite à la décision du Bureau Exécutif fédéral du 5 mars 2014 et conformément à l'article 1.1.018 de la réglementation fédérale, les coureurs en double appartenance pourront être sélectionnés par leur comité régional ultra marin d'origine mis à part si le club de métropole est un club N1 ou N2 représentée dans l'épreuve.

Dans ce type de situation, il peut y avoir deux cas de figure :

- Le coureur est en double appartenance avec un club N1 ou N2 participant à l'épreuve → Sélection par l'équipe N1 ou N2
- Le coureur est en double appartenance (sans appartenir à un club N1 ou N2) → Sélection par le comité régional Ultra Marin

CLM Elite :

Sur la participation 2020 (CDF route à Grand Champ), 86 coureurs chez les Hommes ont pris le départ du CLM Elite (65 amateurs et 21 professionnels).

Raison principale : manque de courses en 2020 et nécessité de participer à des épreuves.

Au fur et à mesure des années, le nombre d'amateurs au départ CLM tend à augmenter alors que le nombre de coureurs professionnels tend à diminuer.

Au regard des horaires TV sur le CLM (Femme & Homme), il a été contraint de réaliser des départs toutes les minutes (au lieu de 2 minutes en 2 minutes).

Fort de cette expérience, il est nécessaire d'être vigilant sur le nombre d'engagés.

Discipline	Texte en vigueur	Proposition de texte	Réunion de BE	Réunion de CF
ROUTE	Championnats de France Avenir 2021 Epreuve en ligne Espoirs – participation & CLM Espoirs			
	<p>Règlement – Epreuve en ligne Espoirs 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Champion de France sortant (s'il est encore Espoir) sera qualifié d'office. ✓ Les sélectionnés des <u>comités régionaux de Métropole</u> : 6 coureurs Maximum (n'appartenant pas à des structures N1 déjà présentes). ✓ Les sélectionnés des structures N1 : 5 coureurs maximum ✓ Les sélectionnés des <u>Départements et Territoires d'Outre-Mer</u> (5 maximums par Comité) ✓ Le comité régional Organisateur bénéficiera d'un coureur supplémentaire. ✓ Les coureurs Espoirs des structures professionnelles (appartenant aux équipes Continentales pro et Continentales UCI) – Hors quota avec port du maillot du comité régional ✓ Licenciés dans des clubs étrangers <p>TOTAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR = 12 x 6 = 72 - CR Ultra Marin = 3 x 5 = 15 - N1 = 25 x 5 = 125 - Champion de France sortant = 1 - Comité Régional Organisateur = 1 - Professionnels (Hors quota) = 4 coureurs en 2020 <p>= 218 / Participation effective à 177 partants</p>	<p>Arguments de la CN route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Homogénéité du quota Comité Régional / N1, soit 5 coureurs - Intégration d'un critère qualitatif, avec l'apparition du classement Espoirs FFC / Direct Vélo sur les 20 premiers coureurs français Espoirs <p>Proposition règlement – Epreuve en ligne Espoirs 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ N1* = 5 coureurs x 20 équipes = <u>100 coureurs</u> ✓ CR Métropole** = 5 coureurs x 12 équipes = <u>60 coureurs</u> ✓ CR Ultra marin** = 5 coureurs x 3 équipes = <u>15 coureurs maximum</u> ✓ Classement Espoirs FFC / Direct Vélo*** arrêté à la date du 30.06.2021 = 20 premiers coureurs Espoirs français sous les couleurs de leur club <p><i>* Cela concerne les structures N1 possédant 7 coureurs Espoirs dans l'effectif déclaré en début de saison. A la date du 11 janvier 2021, après l'étude, 18 structures N1 sont concernées par cette disposition.</i></p> <p><i>** N'appartenant pas à des structures N1 déjà représentées</i></p> <p><i>*** Maximum 8 qualifiés par structure (soit 3 coureurs maximum en plus par structure)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Champion de France sortant = 1 coureur ✓ Quota supplémentaire pour le comité régional organisateur = 1 coureur (historique) <p>TOTAL = 197 coureurs maximum</p> <p>En complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au regard de cette répartition, le cas des coureurs Espoirs appartenant à des structures professionnelles (Continentales Pro et Continentales UCI) n'est pas tranché. <p>Réflexion : ces coureurs Espoirs portaient le maillot de la sélection régionale alors que les clubs N pouvaient porter le maillot de l'équipe.</p>	<p>Adopté au vote du BE du 14 janvier 2021</p>	<p>Soumis au vote du CF des 22/23 janvier 2021</p>

	<p>CLM Espoirs : Comités Régionaux & N1 : Pas de minimum & pas de Maximum Exemple 2020 – 5 coureurs au CLM Espoirs pour une structure avec une demande de 2 coureurs supplémentaires.</p>	<p>✓ Idem pour les Licenciés dans des clubs étrangers – ces coureurs peuvent participer à ce jour (décision BE en 2020) CLM Espoirs : Pas de changements mais la DAS attire l'attention, d'un point de vue organisationnel, qu'il n'existe pas de quota maximum et à ce jour, rien n'interdit un club N1 ou CR d'intégrer 7 à 8 coureurs au départ d'un Championnat de France CLM Espoirs.</p>																	
<p>Discipline</p>	<p>Texte en vigueur</p>	<p>Proposition de texte</p>	<p>Réunion de BE</p>	<p>Réunion de CF</p>															
<p>Championnats de France Avenir 2021 – du 28 juillet au 1^{er} août 2021</p> <p>Programme sportif sur 5 jours – retour à un programme sportif classique sur 5 jours (2020 : réduction à 4 jours avec suppression du CLM Mixte au regard du contexte particulier)</p>																			
<p>ROUTE</p>	<p>Après analyses et échanges au sein de la Commission, la CN Route propose de revenir à un programme sportif classique sur 5 jours permettant aux sélections régionales d'enchaîner les différentes épreuves. Ce programme sera soumis à la collectivité d'accueil.</p>		<p>Présentation au BE du 14/01/21</p>	<p>Présentation au CF des 22 et 23/01/21</p>															
	<div style="background-color: #1a3d4d; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <p>LE PROGRAMME PROVISOIRE – Version 1</p> <p>Estimation des kilométrages en attente de validation par les autorités préfectorales</p>  </div> <div style="background-color: #1a3d4d; color: white; padding: 10px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>5 JOURNÉES DE CYCLISME ET DE FÊTE</p> <p>11 ÉPREUVES ET 11 TITRES DE CHAMPION DE FRANCE</p> </div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #1a3d4d; color: white;"> <th></th> <th>MERCREDI</th> <th>JEUDI</th> <th> VENDREDI</th> <th> SAMEDI</th> <th> DIMANCHE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #1a3d4d; color: white; writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">MATIN</td> <td></td> <td>Championnat de France sur route Cadets 80 km sur circuit</td> <td></td> <td>Championnat de France sur route Espoirs Femmes 100 km sur circuit</td> <td>Championnat de France sur route Juniors Femmes 80 km sur circuit</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #1a3d4d; color: white; writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">APRÈS-MIDI</td> <td>Championnat de France contre la montre individuel Juniors Femmes - 18 km Juniors Hommes - 24 km Espoirs Femmes - 24 km Espoirs Hommes - 34 km</td> <td>Championnat de France sur route Minimes-Cadettes 50 km sur circuit</td> <td>Championnat de France contre la montre relais mixte Juniors Hommes et Femmes 18 km (x2)</td> <td>Championnat de France sur route Espoirs Hommes 175 km sur circuit</td> <td>Championnat de France sur route Juniors Hommes 125 km sur circuit</td> </tr> </tbody> </table>					MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	MATIN		Championnat de France sur route Cadets 80 km sur circuit		Championnat de France sur route Espoirs Femmes 100 km sur circuit	Championnat de France sur route Juniors Femmes 80 km sur circuit	APRÈS-MIDI	Championnat de France contre la montre individuel Juniors Femmes - 18 km Juniors Hommes - 24 km Espoirs Femmes - 24 km Espoirs Hommes - 34 km	Championnat de France sur route Minimes-Cadettes 50 km sur circuit
	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE														
MATIN		Championnat de France sur route Cadets 80 km sur circuit		Championnat de France sur route Espoirs Femmes 100 km sur circuit	Championnat de France sur route Juniors Femmes 80 km sur circuit														
APRÈS-MIDI	Championnat de France contre la montre individuel Juniors Femmes - 18 km Juniors Hommes - 24 km Espoirs Femmes - 24 km Espoirs Hommes - 34 km	Championnat de France sur route Minimes-Cadettes 50 km sur circuit	Championnat de France contre la montre relais mixte Juniors Hommes et Femmes 18 km (x2)	Championnat de France sur route Espoirs Hommes 175 km sur circuit	Championnat de France sur route Juniors Hommes 125 km sur circuit														

Discipline	Texte en vigueur	Proposition de texte	Réunion de BE	Réunion de CF
ROUTE	Coupe de France 2021 – Participation Chrono par équipes – Chrono 47 Manche Juniors			
	<p><u>Règlement 2020</u></p> <p>✓ Equipes de 4 à 5 coureurs des équipes (Sélection CR, CD et ententes du lieu d'organisation).</p> <p>A 3 coureurs et moins, pas de possibilité de participation.</p> <p>Cette disposition a été validée par le Bureau Executif du 14 novembre 2019 et le Conseil Fédéral des 24 et 25 janvier 2020.</p>	<p><u>Arguments de la CN Route</u></p> <p>✓ Alignement sur les structures N1</p> <p>✓ Pour les CR, dans la volonté de créer une dynamique autour du Contre la Montre par équipes, donner la possibilité aux CR d'aligner une équipe de 6 coureurs.</p> <p><u>Règlement 2021</u></p> <p>✓ Nombre de coureurs : 5 à 6 coureurs des équipes ci-dessous avec le temps pris sur le 4^{ème} coureur de l'équipe.</p> <p>✓ Equipes participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélections régionales * - Comité départemental de l'organisation de l'épreuve - Entente JUNIORS, du comité régional du lieu de l'épreuve (Lieu du Détail d'Organisation), validée en début d'année <p>L'ordre de priorité est l'ordre ci-dessus.</p> <p>- Invitation au gré de l'organisateur (Wilds – Cards) : A l'instar des autres organisateurs de la Coupe de France Juniors (pour les équipes étrangères), Quatre équipes françaises ou étrangères maximum et dans la limite de six équipes étrangères dans les zones avec accord frontaliers, de club ou sélection régionale, à l'exclusion des équipes nationales.</p>	<p>Adopté au vote du BE du 14/01/21</p>	<p>Soumis au vote CF des 22 et 23/01/21</p>

		<p><i>* La participation à moins de 4 coureurs est autorisée pour les coureurs d'Outre-Mer et de Corse.</i></p>		
--	--	---	--	--

Informations aux membres du Bureau Exécutif :

1 – Comme en 2020, la CN Route propose l'organisation d'une réunion par **Visio Conférence avec les organisateurs retenus en Coupe de France 2021** avant le 15 février 2021.

Outre le fait d'échanger et de partager différents sujets liés à ces organisations, l'objectif est d'évoquer le bilan des reconnaissances sportives sur ces épreuves, différents sujets de la réglementation ainsi que des perspectives en matière de communication et de valorisation.

In fine, il s'agit de consolider les liens établis avec ces organisateurs.

2 – Programmation sportive des CDF Route 2021 – Ce sujet sera à évoquer en février prochain, à l'issue de la validation des parcours réalisée avec la Direction Technique Nationale.

3 – Guide FFC des organisations – la CN Route a bien pris note de la constitution du Groupe de Travail coordonné par Nicolas ROUGEON.

4 – Plan Fédéral de la Catégorie Juniors et continuité du groupe de réflexion autour du développement du Contre la Montre – ce sujet est reporté lors d'une prochaine CN Route.

COMMUNIQUE SAISON ROUTE - N1/N2/N3 2021

Cyclisme sur Route Amateur : 69 structures ont déposé une demande de labellisation en National Route pour la saison 2021 et 63 structures labellisées au 14 janvier 2021

Montigny-le-Bretonneux, le 14 janvier 2021

Après étude administrative, sportive et financière par la Commission Nationale Route et la Direction Technique Nationale, la Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion (CACG) a procédé à l'analyse des demandes de labellisation des structures en National 1 et National 2 pour la saison sportive 2021.

En outre, dans la séance du Bureau Exécutif du 14 janvier 2021, la Commission Nationale Route propose l'engagement des structures suivantes en National 3.



26 STRUCTURES

AUVERGNE RHONE ALPES (7)

- ▶ CHARVIEU CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME
- ▶ EC ST ETIENNE LOIRE
- ▶ BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME
- ▶ CHAMBERY CYCLISME FORMATION – AG2R CITROEN U23 TEAM
- ▶ VCCA - TEAM PRO IMMO NICOLAS ROUX
- ▶ VELO CLUB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- ▶ VC VAULX EN VELIN – TEAM MATERIEL VELO.COM

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (2)

- ▶ SCO DIJON – TEAM MATERIEL VELO.COM
- ▶ AMICALE CYCLISTE BISONTINE

BRETAGNE (5)

- ▶ COTES D'ARMOR CYCL. MARIE MORIN
- ▶ SOJASUN ESPOIR ACNC
- ▶ VC PAYS DE LOUDEAC
- ▶ DINAN SPORT CYCLING
- ▶ OC LOCMINE – WB FYBOLIA

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ GUIDON CHALLETTOIS

HAUTS DE FRANCE (2)

- ▶ CC NOGENT SUR OISE
- ▶ DUNKERQUE GRAND LITTORAL COFIDIS

NORMANDIE (1)

- ▶ VC ROUEN 76

NOUVELLE AQUITAINE (2)

- ▶ OCEANE TOP 16
- ▶ A.PO.GE U – CUBE 17

OCCITANIE (2)

- ▶ GSC BLAGNAC
- ▶ OCCITANE CYCLISME FORMATION

PAYS DE LA LOIRE (3)

- ▶ LAVAL CYCLISME 53
- ▶ TEAM U NANTES ATLANTIQUE
- ▶ VENDEE U – PAYS DE LA LOIRE

REGION SUD PROVENCE ALPES COTE d'AZUR (1)

- ▶ AVC AIX EN PROVENCE



16 STRUCTURES

AUVERGNE RHONE ALPES (2)

- ▶ CR4C ROANNE
- ▶ VC CORBAS ISATIS CYCLING TEAM

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (1)

- ▶ VÉLO CLUB DE TOUCY

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ C'C CHARTRES CYCLISME

GRAND EST (1)

- ▶ VCU SCHWENHEIM

ILE DE FRANCE (1)

- ▶ PARIS CYCLISME OLYMPIQUE

NORMANDIE (2)

- ▶ US STE AUSTREBETHE PAVILLY BARENTIN
- ▶ TEAM BRICQUEBEC COTENTIN

NOUVELLE AQUITAINE (2)

- ▶ CYCLO CLUB PERIGUEUX DORDOGNE
- ▶ UNION VELOCIPEDIQUE DE LIMOGES – TEAM U 87

PAYS DE LA LOIRE (4)

- ▶ UNION CYCLISTE CHOLET 49
- ▶ LES SABLES VENDEE CYCLISME
- ▶ TEAM LMP - LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISME
- ▶ VELO SPORT VALLETAIS

REGION SUD PROVENCE ALPES COTE d'AZUR (2)

- ▶ MARTIGUES SPORT CYCLISME
- ▶ SPRINTER CLUB DE NICE



21 STRUCTURES

AUVERGNE RHONE ALPES (2)

- ▶ GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38
- ▶ UNION SPORTIVE PEDALE ISSOIRIENNE

BRETAGNE (3)

- ▶ HENNEBONT CYCLISME (nouvelle structure)
- ▶ UC BRIOCHINE (nouvelle structure)
- ▶ UC MORLAIX (nouvelle structure)

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ VC LUCEEN

GRAND EST (1)

- ▶ UNION VELOCIPEDIQUE DE L'AUBE

GAUDELLOUPE (1)

- ▶ CSCA PROPETE 2000

HAUTS DE FRANCE (2)

- ▶ ESEG DOUAI
- ▶ S. C. BOULONNAIS CASINO GOLDEN – PALACE - BSM

NORMANDIE (3)

- ▶ VELO CLUB AVRANCHINAIS
- ▶ MOYON PERCY VELO CLUB
- ▶ ES TORIGNY CYCLISME (candidat à la N2)

NOUVELLE AQUITAINE (3)

- ▶ LESCAR VELO SPRINT
- ▶ TEAM 24
- ▶ PAU VELO 64

OCCITANIE (1)

- ▶ DN OCCITANIE CYCLISME

PAYS DE LA LOIRE (2)

- ▶ SABLE SARTHE CYCLISME PDL
- ▶ US ST HERBLAIN

REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (2)

- ▶ VS HYEROIS
- ▶ BEZIERS MEDITERRANEE CYCLISME (nouvelle structure)

Refus CACG – du label N2 - ES TORIGNI CYCLISME : en raison de l'absence de documents financiers probants (présentation d'un bilan) et de la non-conformité des contrats d'encadrement, la CACG a refusé le label N2 dans sa session du 12 janvier 2021. Le club sera informé de cette décision ce Vendredi 15 janvier 2021 au plus tard.

En raison de situations diverses invoquées par les clubs, la CACG propose au BE de différer l'analyse des dossiers suivants, jusqu'au ~~du 5~~ 11 février 2021, à savoir :

- 1 structure N1
- 4 structures N2
- 1 structure N3

N1 – CC ETUPES LE DOUBS PAYS DE MONTBELIARD : en raison de **la réception tardive des l'absence de** comptes annuels, **la CACG sollicite le BE pour un décalage de la décision** à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au BE **par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG du 11.02.2021.**

N2 - VC ST QUENTIN : En raison de l'absence de documents administratifs et financiers, **la CACG sollicite le BE pour un décalage de la décision** à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au BE **par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG du 11.02.2021..**

N2 - VELO CLUB LA POMME MARSEILLE : Dans l'attente de la mise en conformité du contrat d'encadrement, **la CACG sollicite le BE pour un décalage de la décision** à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au BE **par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG du 11.02.2021..**

N2 - ORLEANS LOIRET CYCLISME : En raison de l'absence de comptes annuels, **la CACG sollicite le BE pour un décalage de la décision** à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au BE **par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG du 11.02.2021..**

N2 - TEAM MACADAM'S COWBOY : Dans l'attente de la mise en conformité du contrat d'encadrement, **La CACG sollicite le BE pour un report de la décision** à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au BE **par voie électronique début février après la prochaine rencontre de la CACG du 11.02.2021..**

N3 – ASPPT NANCY MEURTHE ET MOSELLE : En raison de l'absence du président de la structure, le dossier N3 de l'ASPPT NANCY MEURTHE ET MOSELLE n'a pas pu être présenté sur la plateforme. La CNR sollicite **un décalage de la prise de décision** à la fin du mois de janvier 2021 et pour une présentation au BE **par voie électronique pour validation début février du 11.02.2021..**

La présente liste est non définitive car susceptible :

- **de requêtes de la part des structures, conformément aux dispositions du règlement de la Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion.**
- **d'une nouvelle ?? de la CACG, suite à la cession du 1^{er} février 2021**

mais diffusable aux Clubs et CR après ~~présentation des N1 et N2 et validation de la N3 du~~ par le BE

Contact organisation / Presse :

Alexandre FOUREZ – Coordinateur Route (a.fourez@ffc.fr)

Sylvie PASQUALIN – Responsable Communication (s.pasqualin@ffc.fr)

Alexis MICHEL – Responsable Marketing (a.michel@ffc.fr)

Fédération Française de Cyclisme

www.ffc.fr



**Propositions Cyclisme Féminin
Bureau Exécutif du 14 janvier 2021**

Disciplines	Texte en vigueur	Proposition de texte	Réunion de BE du 14/01/2021	Réunion de CF du 22-23/01/2021	
Route Femmes	LABELLISATION N1 ET N2 FEMMES				
	Cf. Annexe Labellisation N1 et N2 Femmes 2021		Adopté au BE du 14 janvier 2021	Information au CF des 22/23 janvier 2021	
Route Femmes	QUOTA DE PARTICIPATION CHAMPIONNATS DE FRANCE ROUTE ELITE FEMMES 2021				
	<p><u>CHAMPIONNATS DE FRANCE ROUTE 2020</u> <u>Texte en vigueur</u></p> <p>PARTICIPATION EPREUVE EN LIGNE ELITE FEMMES Concurrentes françaises (de 19 ans dans l'année et plus), titulaire d'une licence de série "1ère catégorie", "2ème catégorie" ou "3ème catégorie" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La championne de France sortante, • Les concurrentes des équipes féminines UCI Françaises et Etrangères (déclarées dans leur effectif) • Les concurrentes des équipes de N Femmes : <ul style="list-style-type: none"> - N1 Femmes : 6 à 8 compétitrices - N2 Femmes : 5 compétitrices maximum • les sélectionnée des comités régionaux • les licenciées dans des clubs étrangers 	<p><u>CHAMPIONNATS DE FRANCE ROUTE 2021</u> <u>Proposition</u></p> <p>PARTICIPATION EPREUVE EN LIGNE ELITE FEMMES Concurrentes françaises (de 19 ans dans l'année et plus), titulaire d'une licence de série "1ère catégorie", "2ème catégorie" ou "3ème catégorie".</p> <p>Pourront y participer les concurrentes énumérées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Championne de France sortante (1) • UCI Women's WorldTeams : quota libre (effectif 2021 = 11) • Equipe Continentale Femmes UCI : quota libre (effectif 2020 = 31) • Comités Régionaux (métropole) : 3 maximum par comité (39 maximum) • Comités Régionaux (outre-mer) : 1 maximum par comité (5 maximum) • National Femmes (102 maximum) : Sur la base du classement général par équipe de la Coupe de France Femmes, le nombre de compétitrice qualifiées aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisé à l'issue de la 2^{ème} manche (Chrono 47, le 2 mai 2021) de la façon suivante : 	Adopté au BE du 14 janvier 2021	Soumis au vote du CF des 22/23 janvier 2021	

		<p><u>National 1 Femmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} à 5^{ème} : de 3 à 7 compétitrices - 6^{ème} à dernière place : de 3 à 6 compétitrices <p><u>National 2 Femmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} à 5^{ème} : de 3 à 5 compétitrices - 6^{ème} à dernière place : de 3 à 4 compétitrices <p><i>Un minimum de 3 au départ est obligatoire pour pouvoir s'engager sous les couleurs de la N1 ou N2 Femmes.</i></p> <p><i>Dans le cas contraire, il sera possible pour les compétitrices concernées de prendre le départ sous les couleurs de la sélection régionale.</i></p> <p><i>Si les clubs N n'engagent pas le nombre maximum de compétitrices (102 compétitrices), alors le delta sera réparti entre les Comités Régionaux Métropolitains par palier de 1 quota supplémentaire par Comités. S'il y a moins de 12 places vacantes, alors aucun quota supplémentaire ne sera débloqué pour les Comités Régionaux Métropolitains.</i></p> <p>Soit un total maximum théorique de 189 compétitrices.</p>		
PARTICIPATION CHAMPIONNATS DE FRANCE ROUTE DE L'AVENIR 2021				
Route Femmes	<p><u>CHAMPIONNATS DE FRANCE AVENIR ROUTE 2020</u> <u>Texte en vigueur</u></p> <p>PARTICIPATION EPREUVE EN LIGNE ESPOIRS FEMMES Coureuses françaises, titulaires d'une licence Espoirs selon la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Championne de France sortante (si elle est encore Espoir) sera qualifiée d'office. - Les sélectionnées des comités régionaux de Métropole : 10 coureuses Maximum - Les sélectionnées des Départements et Territoires d'Outre-Mer (cinq maximum par Comité) - Le comité régional Organisateur bénéficiera d'une coureuse supplémentaire. 	<p><u>CHAMPIONNATS DE FRANCE AVENIR ROUTE 2021</u> <u>Proposition</u></p> <p>PARTICIPATION EPREUVE EN LIGNE ESPOIRS FEMMES Concurrentes françaises âgées de 19 à 22 ans, titulaires d'une licence de série "1^{ère} catégorie", "2^{ème} catégorie", "3^{ème} catégorie".</p> <p>Pourront y participer les coureuses énumérées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championne de France sortante (si elle est toujours Espoir) : (1) - National 1 Femmes : au minimum 50% de l'effectif Espoir déclaré* (38) - National 2 Femmes : au minimum 50% de l'effectif Espoir déclaré* (37) - UCI Women's WorldTeams : quota libre (4) - Equipe Continentale Femmes UCI : quota libre (environ 20) - Comités Régionaux (métropole) : 6 maximum par comité (78) - Comités Régionaux (outre-mer) : 4 maximum par comité (20) <p><i>*Effectif total déclaré 2021 : N1 = 38 Esp F. / N2 = 37 Esp F.</i></p>	Adopté au BE du 14 janvier 2021	Soumis au vote du CF des 22/23 janvier 2021

		<p><i>Un minimum de 50% de l'effectif Espoir déclaré au départ est obligatoire (pas de maximum) pour pouvoir s'engager sous les couleurs de la N1 ou N2 Femmes.</i></p> <p><i>Dans le cas contraire, il sera possible pour les compétitrices concernées de prendre le départ sous les couleurs de la sélection régionale.</i></p> <p><i>Si les clubs N n'engagent pas le nombre maximum de compétitrices, alors le delta sera réparti entre les Comités Régionaux Métropolitains par palier de 1 quota supplémentaire par Comités. S'il y a moins de 12 places vacantes, alors aucun quota supplémentaire ne sera débloqué pour les Comités Régionaux Métropolitains.</i></p> <p>Soit un total maximum théorique de 198 compétitrices.</p>		
<p>Route Femmes</p>	<p>INFORMATIONS AUX MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF</p>			
	<p>2 structures françaises ont effectué une demande de renouvellement d'enregistrement en Equipe Continentale Femmes auprès de l'UCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARKEA PRO CYCLING TEAM - STADE ROCHELAIS CHARENTE-MARITIME WOMEN CYCLING <p>Par ailleurs, l'UCI a publié le 23 décembre 2020, la liste des UCI Women's WorldTeams. Parmi elle, l'équipe française FDJ NOUVELLE-AQUITAINE FUTUROSCOPE déjà détentrices d'une licence UCI Women's WorldTour pour la période 2020-2023 et dont le dossier a été jugé conforme par l'UCI pour la saison 2021.</p>			

Cyclisme sur Route Féminin : « National Femmes Route » pour la saison 2021

À la suite de l'étude des dossiers (administratifs, sportifs et financiers), il est proposé au Bureau Exécutif Fédéral du 14 janvier 2021, la répartition suivante pour la saison 2021 :



7 STRUCTURES

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (1)

- ▶ VELO CLUB MORTEAU MONTBENOIT

BRETAGNE (1)

- ▶ BREIZH LADIES

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ TEAM CENTRE VAL DE LOIRE FEMININ

GRAND EST (1)

- ▶ UVCA TROYES

ILE DE FRANCE (1)

- ▶ ST-MICHEL - AUBER 93

OCCITANIE (1)

- ▶ TEAM FEMININ LE BOULOU

PAYS DE LA LOIRE (1)

- ▶ TEAM ELLES - GROUPAMA - PAYS DE LA LOIRE



8 STRUCTURES

AUVERGNE RHONE ALPES (2)

- ▶ CHAMBERY CYCLISME COMPETITION
- ▶ LYON SPRINT EVOLUTION

ILE DE FRANCE (2)

- ▶ CO COURCOURONNES CYCLISME FEMININ
- ▶ SPRINTEUR CLUB FEMININ

NOUVELLE-AQUITAINE (2)

- ▶ ENOSIS GARONNE – ENTENTE MARMANDE MERIGNAC
- ▶ TEAM ALIENOR NOUVELLE-AQUITAINE

OCCITANIE (1)

- ▶ OCCITANE CYCLISME FORMATION

PAYS DE LA LOIRE (1)

- ▶ LADIES VENDÉE PIVETEAU BOIS

Labellisations en cours d'étude

Validation reportée au Bureau Exécutif par voie électronique du 11 février 2021 :



1 STRUCTURE

AUVERGNE RHONE ALPES (1)

- ▶ **TEAM FEMININ AUVERGNE-RHONE-ALPES**
Absence de documents permettant d'émettre un avis.



3 STRUCTURES

GRAND EST (1)

- ▶ **TEAM MACADAM'S COWBOYS**
Absence de documents permettant d'émettre un avis (en lien avec l'équipe N2 Hommes).

ILE DE FRANCE (1)

- ▶ **C.S.M. PUTEAUX CYCLISME**
Absence de documents administratifs et financiers permettant d'émettre un avis.

REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (1)

- ▶ **VELO CLUB ISLOIS - TEAM STAMINA**
Incohérence dans les documents financiers transmis.



@ffc.fr f FFCofficiel t FFCyclisme

A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, Cyclo-

Cross, Polo Vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2600 clubs affiliés et près de 120 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-En-Yvelines.

Site internet : www.ffc.fr / Facebook : www.facebook.com/ffcofficiel

Twitter : www.twitter.com/FFCyclisme

Contact organisation / presse :

Brendan GICQUELLO – Coordinateur Cyclisme Féminin (b.gicquello@ffc.fr / 01 81 88 09 53)

Sylvie PASQUALIN – Responsable Communication (s.pasqualin@ffc.fr)

Alexis MICHEL – Responsable Marketing (a.michel@ffc.fr / 01 81 88 09 56)

Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny-le-Bretonneux

www.ffc.fr



**Propositions Commission Nationale Cyclo-cross
Bureau Exécutif du 14 janvier 2021**

Disciplines	Texte en vigueur	Proposition de texte	Réunion de BE du 14/01/21	Réunion de CF du 22- 23/01/21
CYCLO- CROSS	CYCLO-CROSS - Règlement fédéral Titre 5			
	<p><u>Titre 5 - Cyclo-cross</u> <u>Texte en vigueur dans le règlement fédéral</u></p> <p>Article 5.1.014 Il peut être organisé au maximum 5 épreuves par jour sur le même parcours</p>	<p><u>Titre 5 - Cyclo-cross</u> <u>Proposition de texte dans le règlement fédéral</u></p> <p>Etant donné que les journées de compétition de Coupes de France de Cyclo-cross vont passer à 6 épreuves par jour, la réglementation doit évoluer dans ce sens :</p> <p>Article 5.1.014 Il peut être organisé au maximum 5 6 épreuves par jour sur le même parcours Suppression de l'article</p>	<p>Adopté au BE du 14 janvier 2021</p>	<p>Pour informati on au CF du 22-23 janvier 2021</p>

Propositions Commission Nationale BMX
Bureau Exécutif du 14 janvier 2021

Disciplines	Texte en vigueur	Proposition de texte	Réunion de BE du 14/01/21	Réunion de CF du 22-23/01/21	
BMX	BMX – Labellisations Divisions Nationales 1 et 2 BMX et Equipe Avenir BMX 2021				
	Cf. Annexe Bilan DN et AE BMX pour le BE du 14 janvier 2021		Adopté au vote du BE du 14 janvier 2020	Pour information au CF du 22-23 janvier 2021	

Propositions Commission Nationale VTT
Bureau Exécutif du 14 janvier 2021

Disciplines	Texte en vigueur	Proposition de texte	Réunion de BE du 14/01/21	Réunion de CF du 22- 23/01/21
VTT	VTT – Labellisations Team VTT Divisions Nationales 1, 2, 3 Teams de Marque et Teams UCI Français 2021			
	Cf. Annexe Labellisation Teams VTT 2021		Adopté au vote du BE du 14 janvier	Pour informati on au CF du 22-23 janvier 2021